

**Conseil économique et social**Distr. générale
1^{er} avril 2019Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Cinquième session
Marrakech (Maroc), 16-18 avril 2019

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles des groupes de travail pour l'examen approfondi, l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les thèmes subsidiaires du Forum régional africain pour le développement durable : Réduire les inégalités

Document de synthèse sur l'objectif de développement durable 10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

I. Introduction

1. Le présent document de synthèse a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

2. Les inégalités sont aujourd'hui une caractéristique essentielle du débat mondial sur le développement, il est de plus en plus admis qu'il importe de les réduire. Même si la nature exacte et l'importance relative des causes des inégalités et de la stagnation des revenus font toujours l'objet de discussions, un consensus nuancé tant sur le plan géographique que sur le plan idéologique s'est dégagé sur le fait qu'un nouveau modèle de croissance économique, ou au moins un modèle sensiblement amélioré, s'impose pour lutter contre les différentes formes d'inégalités.

3. Relever les défis des inégalités est essentiel à la réussite de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui propose une vision d'un avenir commun garantissant l'égalité et des opportunités pour tous. Avec son appel en faveur d'un « monde juste, équitable, tolérant et ouvert, où les sociétés ne fassent pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables soient satisfaits », le Programme 2030 pourrait très bien être un programme pour l'égalité.

4. Les dix cibles ci-après (voir l'annexe) de l'objectif de développement durable 10 prennent en compte les multiples facteurs d'inégalités pour s'assurer qu'aucun groupe ou individu ne soit laissé-pour-compte :

- Les cibles 10.1 à 10.4 traitent des inégalités à l'intérieur des pays dans leurs dimensions sociale, économique et politique, l'objectif étant de promouvoir la prospérité, l'inclusion et la protection sociale ;
- Les cibles 10.5 à 10.7 visent à réduire les inégalités entre les pays en centrant les efforts sur les mouvements transfrontaliers de capitaux et de personnes et la répartition des voix dans les institutions mondiales ;

* ECA/RFSD/2019/1.

- Les cibles 10.a à 10.c sont axées sur les moyens de mise en œuvre et proposent des mesures spécifiques pour parvenir à une plus grande égalité en canalisant les flux de ressources vers ceux qui en ont le plus besoin.

II. Progrès accomplis dans la réalisation des cibles fixées

5. Des progrès importants ont été faits depuis 2 000 pour sortir les populations de la pauvreté et réduire les inégalités. Toutefois, de grandes disparités de revenu et de richesse subsistent, ainsi que pour ce qui est du nombre de personnes ayant accès à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation, aux terres, à l'eau potable et à d'autres ressources essentielles pour mener une vie pleine et digne.

10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national

6. La cible 10.1 vise en particulier à augmenter les revenus des personnes au bas de l'échelle des revenus, l'accent étant mis sur la croissance en faveur des 40 % de la population les plus pauvres. Certes, des progrès sont faits dans chaque pays, mais les inégalités ne cessent de s'accroître dans certains pays. La part des 40 % de la population les plus pauvres dans 8 sur 13 pays africains ayant des données comparables a progressé bien plus lentement que celle de la population totale entre 2008 et 2015 (voir les zones grisées du tableau 1). Au niveau mondial, dans 64 % des pays où les données sont disponibles, le revenu des 40 % de la population les plus pauvres a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale. En Afrique, ce chiffre n'est que de 38 %.

7. L'Organisation internationale du Travail estime que moins de 18 % de la population africaine est effectivement couverte par au moins une prestation sociale, alors que les 82 % restants (environ 800 millions de personnes) ne sont pas protégés. Si des mesures ne sont pas prises pour modifier ces tendances, la prochaine génération pourrait connaître des niveaux d'inégalité similaires ou supérieurs.

Tableau 1

Évolution de la consommation moyenne par habitant des 40 % les plus pauvres par rapport à la population totale

Pays	Période	Croissance annualisée de la consommation moyenne du revenu par habitant		Consommation ou revenu moyens par habitant			
		40 % les plus pauvres (%)	Population totale (%)	Première année	Année la plus récente	Première année	Année la plus récente
				40 % les plus pauvres (dollars É.-U. par jour, parité de pouvoir d'achat)	Population totale (dollars É.-U. par jour, parité de pouvoir d'achat)	40 % les plus pauvres (dollars É.-U. par jour, parité de pouvoir d'achat)	Population totale (dollars É.-U. par jour, parité de pouvoir d'achat)
Afrique du Sud	2010-2014	-1,34	-1,23	2,12	11,80	1,99	11,11
Burkina Faso	2009-2014	5,84	2,93	1,04	2,39	1,38	2,76
Côte d'Ivoire	2008-2015	0,74	-0,22	1,46	3,91	1,53	3,84
Égypte	2010-2012	2,58	0,78	2,84	5,17	2,99	5,25
Éthiopie	2010-2015	1,67	4,91	1,48	2,88	1,61	3,66
Mauritanie	2008-2014	3,17	1,44	2,37	5,27	2,86	5,74
Mozambique	2008-2014	1,52	5,36	0,72	1,96	0,78	2,65
Namibie	2009-2015	5,73	6,64	1,75	7,79	2,41	11,27
Niger	2011-2014	-0,06	3,26	1,27	2,35	1,27	2,59
Ouganda	2012-2016	-2,15	-0,96	1,39	3,32	1,28	3,19
Rwanda	2010-2013	4,82	2,78	0,90	2,43	1,03	2,63
Togo	2011-2015	2,76	0,82	0,89	2,63	0,99	2,71
Zambie	2010-2015	-0,59	2,93	0,68	2,59	0,66	2,99

Source : Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle* (Washington, Banque mondiale, 2018).

8. La richesse et le revenu des parents sont un indicateur pertinent des revenus des enfants à l'âge adulte. Dans les sociétés très inégales, la mobilité ascendante est limitée. La mobilité scolaire intergénérationnelle, absolue et relative, varie considérablement pour la génération actuelle. Par exemple, environ 12 % des adultes nés dans les années 1980 dans une économie à faible revenu ou fragile en Afrique sont plus instruits que leurs parents, contre plus de 80 % pour la même génération dans des régions de l'Asie de l'Est.

9. Des analyses récentes menées par la Banque mondiale indiquent que les pays ayant une mobilité scolaire intergénérationnelle plus élevée sont mieux placés pour générer une croissance future et réduire la pauvreté et les inégalités. En Afrique et en Asie du Sud, les perspectives des enfants sont toujours plus liées au statut socioéconomique de leurs parents que n'importe quel autre domaine de développement, ce qui indique que la mobilité relative dans ces deux domaines continuera d'être faible dans un avenir proche.

10. L'augmentation de la richesse et des revenus des plus pauvres, ainsi que l'élargissement de l'accès aux opportunités non monétaires et l'amélioration de l'égalité des résultats, sont des moyens de réduire les inégalités. Il importe donc de savoir qui sont les pauvres et les défavorisés, où ils vivent, et la nature des obstacles qui les empêche d'accéder aux opportunités et d'en tirer le meilleur parti.

10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

11. Selon les cibles 10.2 et 10.3, il est reconnu que la précarité et le dénuement sont souvent à l'exclusion des marchés de travail, à la participation politique et à l'exercice de fonctions de responsabilité, aux revenus, à la santé, à la sécurité personnelle ou à une éducation de qualité.

12. Les inégalités résultent souvent de divisions entre groupes qui sont construites socialement et qui s'inscrivent dans la durée parce qu'elles constituent une base pour l'accès inégal à des résultats importants et à des ressources rares. Les lois et pratiques discriminatoires et partielles ou inadéquates perpétuent ces inégalités et limitent les moyens dont disposent les minorités et d'autres groupes exclus pour réaliser leur plein potentiel.

13. Les inégalités peuvent également être de nature spatiale. Certains groupes, entre autres, ceux des zones rurales, comme les agriculteurs familiaux, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones, sont classés au bas de l'échelle des revenus. Les populations rurales sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, leur taux de pauvreté étant trois fois supérieur à celui des zones urbaines, et elles représentent 79 % du nombre total de pauvres.

14. Les inégalités les plus prononcées s'observent lorsque la ruralité rencontre d'autres formes de marginalisation, notamment des variables comme le genre, l'appartenance ethnique et l'âge, ainsi qu'avec une exposition disproportionnée à l'insécurité alimentaire, à la violence et aux pressions climatiques. Ces groupes font partie de ceux qui risquent le plus d'être laissés-pour-compte. En 2015, seulement 43 % de la population rurale de l'Afrique subsaharienne avaient accès à des services d'eau potable, contre 82 % de la population urbaine. De même, seuls 37 % de la population rurale avait accès à l'électricité, contre 88 % en Afrique du Nord.

15. Au sens de l'objectif de développement durable 10, le développement ne pouvant être durable si les populations n'ont pas accès aux opportunités, aux services et à la perspective d'une vie meilleure, la communauté internationale est encouragée

à « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » en adhérant pleinement à l'universalité du Programme 2030, dont les objectifs et les cibles concernent le monde entier, tant les pays développés que les pays en développement. La lutte contre les inégalités ne consiste pas seulement à réduire les écarts, mais également à le faire de manière à hisser les couches les plus basses de la population mondiale au-dessus du seuil de pauvreté et à veiller à la réalisation égale des droits essentiels des individus.

10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

16. Les règles et réglementations qui structurent les flux migratoires doivent faire l'objet d'une attention spéciale dans l'évaluation des inégalités. Les migrations sont un des moyens les plus efficaces pour les individus d'avoir accès à des emplois plus rémunérateurs et surmonter les obstacles de la mobilité socioéconomique. De plus, la bonne gestion des migrations offre des résultats positifs pour les pays de destination comme pour les pays d'origine.

17. Les migrants apportent une contribution positive à la croissance inclusive et au développement durable. Une étude de McKinsey Global Institute de 2016 a conclu que les migrants représentaient plus de 10 % du produit intérieur brut (PIB). Les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui nécessite des réponses cohérentes et globales. Les migrations ne sont pas un « problème » de développement à résoudre. Il s'agit d'un mécanisme qui peut contribuer à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

18. L'intégration des migrations dans les objectifs de développement durable ouvre aussi la voie à une meilleure synergie entre les migrations et le développement, et partant, à une meilleure cohérence politique étant donné que les migrations influencent tous les domaines de la gouvernance, comme la santé, l'éducation, le logement et l'emploi, et sont influencées par ces derniers. Par conséquent, les liens entre migrations et objectifs de développement durable vont au-delà de la mise en œuvre de simples politiques migratoires et conduisent à adopter une approche « mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics », comme le prévoient le Programme 2030 et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté récemment.

19. La migration dans un nouveau pays multiplie souvent les salaires des migrants par trois, ce qui leur permet d'échapper à la pauvreté et de soutenir leurs proches restés chez eux grâce aux envois de fonds. Les pays qui accueillent des migrants peuvent également tirer parti des migrations en comblant le déficit de qualifications. Il existe cependant des obstacles énormes à la migration des personnes, qui limitent leur capacité à s'intégrer dans une société et donc à y contribuer. Trop peu de mesures ont été prises pour faciliter la circulation et la protection des personnes entre les pays. Les domaines suivants doivent faire l'objet d'une attention accrue : des efforts nationaux et mondiaux supplémentaires et plus larges visant à réduire le coût du recrutement et des envois de fonds ; la garantie d'un recrutement éthique ; la reconnaissance des compétences des migrants ; l'amélioration de la transférabilité de la sécurité sociale ; la suppression des restrictions pour que les personnes puissent avoir accès à un travail rémunéré.

20. Les migrations sont également une préoccupation pour les inégalités au sein des pays : plus d'un milliard de personnes vivant dans des pays en développement sont des personnes déplacées. L'Afrique connaît une urbanisation rapide : 41 % de sa population (moyenne non pondérée) vivaient dans des villes en 2015, contre seulement 14 % en 1950. D'ici à 2035, la majorité de la population en Afrique vivra dans des zones urbaines, et d'ici à 2050, on prévoit que presque 60 % de la population sera urbanisée.

21. Les migrations des zones rurales vers les zones urbaines sont susceptibles de représenter au moins un tiers de la croissance urbaine totale, le reste provenant de la croissance naturelle de la population vivant déjà dans des zones urbaines. Les émigrations rurales peuvent être des moyens de diversification des revenus, ainsi qu'un mécanisme d'adaptation pour retarder l'apparition de problèmes environnementaux, comme la pénurie d'eau. Cependant, ce n'est souvent pas une option pour le segment le plus pauvre de la population, ce dernier faisant face aux plus gros obstacles à la mobilité. La bonne gouvernance des migrations est donc un aspect essentiel pour garantir la réalisation de l'objectif de développement 11 sur les villes et les communautés durables et du Nouveau Programme pour les villes.

10.B : Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements directs étrangers, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

22. L'objectif de développement durable 10 s'attaque aussi aux inégalités liées à la prise de décisions multilatérales et aux flux complexes de fonds, de personnes, de technologies et d'autres ressources. La connectivité mondiale a le potentiel d'améliorer immensément la productivité, de créer de nouveaux emplois et d'améliorer la condition humaine. Cependant, des asymétries dans le nombre de personnes qui ont accès aux marchés mondiaux, dans la capacité à définir les règles, dans les tendances des flux financiers et dans l'accès à la protection sociale donnent à certains groupes des avantages décisifs pour tirer parti des avantages de l'intégration mondiale. C'est la manière dont la mondialisation est gérée qui détermine si elle réduit ou augmente les inégalités.

23. Les flux financiers et les modèles mondiaux d'imposition sont essentiels à l'évaluation des options visant à réduire les inégalités. Le panorama financier mondial est hautement intégré avec les actifs et les passifs disséminés entre les pays. Dans de nombreux cas, cette intégration a soutenu les investissements dans les infrastructures, l'activité économique et la protection sociale dans les pays à faible revenu et peut contribuer à réduire les inégalités. De plus, d'énormes sommes ont été accumulées dans les réserves internationales et pourraient être débloquées à des fins productives.

24. De même, le ratio de capitaux appartenant au privé par rapport à ceux détenus par le secteur public a considérablement augmenté, ce qui a des effets sur les dépenses publiques et l'investissement dans les biens publics qui pourraient aider à niveler le nombre de personnes qui ont accès aux services et aux ressources. La taxation des flux transfrontaliers et la réduction des flux financiers illicites et de l'optimisation et de l'évasion fiscales doivent être prises en compte dans les discussions sur les moyens fiscaux de réduire les inégalités.

10.C : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

25. Les envois de fonds sont une des conséquences des migrations sur le développement dont les effets sont les plus manifestes au niveau des individus ou des foyers et au niveau de la communauté ou du pays. À mesure que les migrations africaines augmentent de manière générale, les envois de fonds sont susceptibles d'augmenter aussi, ce qui aura une incidence notable sur la réduction de la pauvreté. Les envois de fonds représentent entre 8 et 25 % du PIB de certains pays, comme Cabo Verde, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho et le Sénégal, soit la plus grande source de devises étrangères.

26. Les flux d'envois de fonds en Afrique ont été multipliés par quatre entre 1990 et 2010, et ont atteint près de 40 milliards de dollars en 2010, ce qui équivaut (en moyenne) à 2,6 % du PIB du continent. Au Lesotho, les envois de fonds ont représenté approximativement 17,5 % du PIB en 2016. Depuis 2006, les envois de fonds ont été

la source principale de flux entrants étrangers en Afrique, après l'investissement direct étranger.

27. La moyenne mondiale du coût des envois de fonds a décliné ces dernières années, bien que les taux soient toujours deux fois plus élevés que les cibles établies dans l'objectif de développement durable. Cependant, selon une enquête récente, le coût des envois de fonds vers des pays d'Afrique subsaharienne était en moyenne de 10 % sur une transaction de 200 dollars, contre moins de 8 % dans la plupart des autres régions en développement. Les envois de fonds transfrontaliers intra-africains, lorsqu'ils sont autorisés, tendent à coûter encore plus cher.

28. Les frais des réseaux informels sont généralement moins élevés que ceux des banques ou des organismes de transfert de fonds, mais pas nécessairement plus bas que les mandats postaux (même si ces derniers peuvent être plus lents et moins fiables que les autres modalités de transfert). De plus, de nouvelles modalités, comme l'argent mobile, font baisser les frais et les temps d'attente.

29. Il est probable que les flux d'envoi de fonds soient grandement sous-estimés. Seuls 50 % des pays africains collectent régulièrement des données sur les envois de fonds, et certains destinataires majeurs ne transmettent aucune donnée. Peu de pays africains collectent des données mensuelles ou trimestrielles sur les envois de fonds. Il est urgent d'améliorer la collecte de données sur les envois de fonds pour documenter la conception de politiques idoines.

III. Lacunes et nouveaux problèmes, défis et opportunités

30. Les indicateurs de l'objectif de développement durable 10 sont étroitement liés à ceux de l'objectif 1 et doivent par conséquent être examinés ensemble. Plus de 50 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde se trouvent en Afrique. D'ici à 2030, la part des personnes extrêmement pauvres vivant en Afrique pourrait être bien plus élevée, à mesure que leur nombre diminue en Inde. La prévalence de la pauvreté extrême est en train de devenir un problème africain. Les estimations indiquent que même si tous les pays des autres régions du monde éliminaient l'extrême pauvreté d'ici à 2030, le taux moyen en Afrique devrait décroître de 41 % en 2015 à 17 % pour que la moyenne mondiale atteigne 3 %. Cela nécessiterait un taux de croissance annuel sans précédent dans la région.

31. Malgré une croissance relativement élevée ces dernières années, les inégalités de consommation en Afrique semblent être globalement restées inchangées. La croissance rapide dans la région a stimulé le revenu par habitant et fait baisser les taux de pauvreté, quoique lentement. Des disparités de revenu et de consommation subsistent dans l'ensemble de la population, et se sont même creusées dans de nombreux pays, ce qui fait du continent la deuxième région dans le monde la plus inégalitaire, après l'Amérique latine et les Caraïbes, même s'il existe des différences considérables entre pays. Certains pays africains, comme le Lesotho, le Niger et la Sierra Leone, ont fait état d'inégalités de revenus. Cependant, entre 1995 et 2011, les inégalités ont augmenté dans 25 % des pays africains dont les données sont disponibles.

32. Il existe aussi de grandes disparités dans le nombre de personnes ayant accès à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation, aux terres, à l'eau potable et à d'autres ressources essentielles pour mener une vie pleine et digne. On estime que l'indice de développement humain l'Afrique devrait chuter de 33 % lorsque des ajustements seront faits pour lutter contre les inégalités.

33. En général, le modèle de croissance passé de l'Afrique était loin d'être inclusif. Les inégalités de consommation ont augmenté en même temps que le PIB dans presque 50 % des pays au cours des 20 dernières années et là où elles ont chuté, les inégalités étaient initialement élevées. Par conséquent, le modèle de croissance (sa composition et sa qualité) et le taux de croissance sont importants. Lorsque la

croissance est effective dans des secteurs caractérisés par une grande concentration d'actifs, un capital important et une forte intensité de main-d'œuvre qualifiée (comme l'exploitation minière, la finance, l'assurance, l'immobilier et le secteur public), les inégalités globales croissent. En revanche, les inégalités baissent ou stagnent si la croissance touche des secteurs à haute intensité de main-d'œuvre, comme la manufacture, la construction et l'agriculture.

34. Cette situation peut expliquer le faible taux de réduction de la pauvreté sur le continent entre 1995 et 2011, l'interaction entre réduction de la pauvreté et croissance dépendant largement du niveau d'inégalité des revenus dans les pays. Des niveaux élevés d'inégalité supposent généralement une incidence de la croissance économique plus faible sur la réduction de la pauvreté. C'est parce qu'à mesure que la répartition des revenus devient plus inégale, la part des revenus supplémentaires qui revient aux pauvres diminue, ce qui résulte en un affaiblissement de l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté. Fondamentalement, une répartition très inégale des revenus reflète souvent une économie polarisée dont la croissance repose sur une base étroite peu connectée au reste de l'économie.

35. Il est de plus en plus manifeste que l'inégalité des revenus freine la croissance. Dans un grand nombre de pays avancés et de pays en développement, on a constaté qu'une réduction de l'inégalité des revenus nets était synonyme d'une croissance rapide et durable. De même, l'augmentation de la part des revenus des 10 % les plus pauvres a été associée à une croissance plus élevée.

36. Une croissance économique plus forte et des efforts renouvelés pour résoudre les conflits violents sont essentiels pour accélérer la réduction de la pauvreté en Afrique et ailleurs, mais continuer comme si de rien n'était ne sera guère suffisant. Il faut faire beaucoup plus pour que la croissance ne fasse pas de laissé-pour-compte, en mettant un accent plus particulier sur l'augmentation des capacités productives des pauvres.

Inégalités horizontales et spatiales

37. Quand on parle d'inégalité, on met l'accent sur les inégalités de revenu parce que la plupart des données dont on dispose portent sur le revenu et la consommation des ménages, or l'inégalité est une notion multidimensionnelle. Les inégalités entre groupes sociaux, souvent appelées « inégalités horizontales », désavantagent systématiquement certains groupes de population en raison du sexe, de la race ou du lieu de naissance. Ces inégalités entre groupes sociaux, dont les motifs échappent à notre contrôle et sont contraires aux principes des droits de l'homme, ont un effet pernicieux sur les retombées sociétales, notamment les chances offertes aux différents groupes et les résultats que ceux-ci peuvent en obtenir, ce qui crée les conditions de troubles sociaux, voire de conflits. Les inégalités ont également un caractère spatial, qui se traduit par des disparités entre zones rurales et zones urbaines ou entre les régions pour ce qui est du nombre de personnes ayant accès aux services sociaux et économiques. Lorsque les inégalités horizontales recourent les inégalités spatiales, les risques de troubles sociaux sont d'autant plus importants.

Inégalité entre les sexes

38. L'égalité entre les sexes est au cœur de la réduction des inégalités économiques, sociales et politiques. Les écarts d'accès à différentes opportunités sont une source majeure d'inégalité entre hommes et femmes. En dépit des progrès considérables réalisés en faveur de la parité entre les sexes dans l'accès à l'éducation, des disparités importantes subsistent. Les inégalités en matière d'éducation ont une incidence négative sur la qualité moyenne du capital humain et réduisent la croissance. L'éducation des femmes contribue à améliorer la santé des enfants, à réduire les taux de fécondité, à accroître les taux d'activité et à améliorer la qualité du capital humain des générations futures. Les restrictions aux droits des femmes à l'héritage et à la propriété,

ainsi que les obstacles culturels à leur participation aux activités économiques sont des sources majeures d'inégalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi. D'une manière générale, les inégalités entre les sexes dans le domaine de la participation à la vie économique se traduisent, dans tous les pays, par d'énormes pertes de PIB résultant d'une allocation de ressources peu efficace, elle-même due à un réservoir de talent limité.

39. En dépit des progrès importants accomplis dans la promotion de l'inclusion, de nombreux groupes comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes restent marginalisés et exclus pour la plupart des principaux processus décisionnels. Il convient de mieux prendre en compte les besoins des femmes et des filles, ainsi que ceux des autres groupes vulnérables de la société, de leur offrir un meilleur accès aux services publics de base et de les faire participer aux processus de prise de décisions politiques. Des pays comme l'Ouganda déploient des efforts concertés dans ce domaine, notamment par des mesures visant à accroître le nombre de femmes assumant des fonctions politiques et à prendre en compte les besoins des filles et des femmes dans les processus d'élaboration des politiques. Quant au Rwanda, il a la plus forte proportion de femmes parlementaires.

Défi lié au suivi des progrès

40. La réduction de l'inégalité des chances et des résultats est abordée tout au long du Programme 2030. Environ 60 cibles des objectifs de développement durable, outre celles de l'objectif 10, sont directement liées à la réduction des inégalités, avec un thème récurrent relatif à l'accès égal ou universel pour tous aux ressources, services et opportunités. La forte interdépendance entre les différents indicateurs offre une opportunité et présente un défi pour le suivi des progrès.

41. L'un des principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 10 est qu'il contient un certain nombre d'indicateurs importants mais disparates, notamment les niveaux de revenu et de consommation des 40 % les plus pauvres, l'architecture financière mondiale, la représentation des pays en développement dans les instances internationales, les migrations, les accords commerciaux internationaux, les flux financiers et les envois de fonds internationaux. La responsabilité du suivi de ces indicateurs varie d'un ministère à l'autre et aucun organisme public n'est chargé de suivre les progrès accomplis dans leur réalisation, contrairement, par exemple, au ministère de la santé pour ce qui est de l'objectif 3 et au ministère de l'éducation pour l'objectif 4. Une coordination étroite s'impose donc entre les ministères et les organismes publics pour intensifier la mise en œuvre et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 10.

IV. Mobiliser les moyens de mise en œuvre, en particulier le rôle et le statut des données

42. La production de statistiques sociales et économiques en Afrique s'est améliorée ces 20 dernières années. D'autres enquêtes ont été menées auprès des ménages ; les pays ont participé en plus grand nombre aux cycles décennaux de recensement ; et de plus en plus de pays mettent à jour leurs années de référence du PIB. Les données relatives aux aspects non monétaires de la pauvreté sont également disponibles et il existe davantage de données ventilées par sexe sur la santé, la violence et l'autonomisation. Ces types de données sont très utiles à l'examen des tendances temporelles de la pauvreté et de l'inégalité et contribuent à mieux faire comprendre les complexités des différentes variables et les liens réciproques entre elles.

43. Toutefois, les données ne sont pas toujours disponibles sous des formes qui permettent aux pays d'y avoir facilement accès afin de contribuer

pleinement aux activités économiques et à la création d'emplois. Or, les nouveaux programmes de développement exigent des gouvernements, des organisations de la société civile, des partenaires de développement et, surtout, des citoyens qu'ils participent tous à la mise en place de services destinés à améliorer la qualité de vie des populations. Pour ce faire, toutes les parties prenantes doivent avoir accès à des données provenant de différentes sources.

44. Le principe des données ouvertes est l'une des approches les plus efficaces pour la diffusion de données aux diverses communautés d'utilisateurs. Les avantages qu'offrent les données ouvertes ont été recensés et concernent, entre autres, les domaines suivants : promotion de la croissance économique et création d'emplois ; édification d'une société transparente, ce qui est de nature à renforcer le principe de responsabilité ; partage de données entre les différents départements ; participation de tous à la mise en œuvre des services ; et services novateurs et opportunités communes pour les entreprises et le développement économique.

45. Dans le cadre des initiatives relatives aux données ouvertes, on note de plus en plus l'adoption de l'approche dite de « l'écosystème de données », dont les statistiques officielles constituent un volet important, voire indispensable. Le mouvement de l'accès aux données ouvertes continue d'évoluer en Afrique. La plupart des initiatives qui y ont trait sont menées par des organisations internationales. Les organismes nationaux de statistique n'ont pas été activement associés au processus et, lorsqu'ils l'ont été, leur participation a été très sélective. Aussi, malgré les progrès notables accomplis par les pays africains dans la production et la diffusion de statistiques cette dernière décennie, les données ne sont toujours pas facilement accessibles.

46. Un obstacle majeur à une meilleure compréhension des dimensions des migrations internationales en Afrique est le manque de données appropriées. Les données disponibles sont encore extrêmement fragmentaires et se rapportent généralement à la migration vers l'Europe à partir d'un nombre restreint de pays africains sur lesquels ont porté de nombreux travaux de recherche, comme l'Afrique du Sud, le Ghana, le Maroc et le Sénégal. Cette situation est symptomatique du caractère plus généralement eurocentrique de l'approche des travaux de recherche sur la migration (qui sont davantage axés sur les pays de destination).

47. L'un des principaux problèmes que pose le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de l'objectif de développement durable 10 tient au fait que les indicateurs associés à cinq des cibles de l'objectif 10 relèvent du niveau III, ce qui veut donc dire que l'établissement de rapports réguliers sur ces indicateurs n'est pas encore pleinement systématisé et que le suivi des progrès aux niveaux mondial, régional et national est insuffisant. Il s'agit notamment des indicateurs de suivi de la discrimination et des privations de revenus désagrégées, qui sont importants pour éclairer les politiques en faveur de l'inclusion.

V. Recommandations stratégiques clefs pour intensifier la mise en œuvre

48. **Nécessité d'une croissance inclusive.** Pour que les pays africains atteignent l'objectif de 3 % d'extrême pauvreté, les taux de croissance doivent augmenter, tout comme les niveaux de consommation des 40 % les plus pauvres de la population.

49. Comme on l'a vu plus haut, dans 8 sur 13 pays africains, les niveaux moyens de consommation des 40 % les plus pauvres de la population augmentent à un rythme plus lent que ceux du reste de la population. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que ces pays sont les moins susceptibles

d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. En conséquence, il faudrait mettre davantage l'accent sur les pays où les écarts de pauvreté sont les plus élevés. Pallier les lacunes politiques éventuelles en matière de mobilité, assurer la participation de l'ensemble des acteurs publics dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre mentionnés précédemment, favoriser les possibilités de mobilité de la main-d'œuvre, la transférabilité des compétences et fournir des évaluations de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et de compétences peuvent également contribuer positivement aux efforts visant à réduire les inégalités et la vulnérabilité.

50. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une analyse systématique de l'exclusion sous toutes ses formes et des interventions spécifiques pour lever les obstacles sociaux, économiques et politiques à l'égalité des chances, s'agissant en particulier des droits fondamentaux. La fourniture de services de base et la garantie d'une protection sociale minimale peuvent être utiles à cet égard, mais elles ne garantissent pas automatiquement qu'on puisse accéder à ces droits ou les exercer. En conséquence, une meilleure compréhension des obstacles est nécessaire pour assurer l'égalité des chances et des résultats. Comblar les lacunes, notamment dans la politique budgétaire, les politiques du marché du travail (y compris les politiques de fixation des salaires) et la législation antidiscrimination exige des changements normatifs et juridiques profonds.

51. En outre, l'écrasante majorité des 40 % les plus pauvres, qui vivent avec moins de 1,90 dollar par jour, se trouvent dans les zones rurales, ce qui les rend vulnérables aux perturbations causées par les changements climatiques. L'Ouganda, par exemple, a essuyé d'importants revers en matière de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée, du fait, en grande partie, des dégâts causés aux récoltes depuis 2016 par les sécheresses et les ravageurs. Le taux de pauvreté en Ouganda est passé de 35,9 pour cent en 2012 à 41,6 pour cent en 2016. La consommation réelle des 40 % les plus pauvres de sa population a diminué de 2,2 % par an.

52. L'aggravation des inégalités s'explique en partie par le peu d'attention accordée aux inégalités socioéconomiques dans les politiques. Les inégalités ne se corrigent pas d'elles-mêmes, elles se perpétuent au fil des générations. Les efforts visant à lutter contre l'extrême pauvreté, à promouvoir le développement socioéconomique et à préserver les intérêts des générations futures doivent s'attaquer franchement aux inégalités. L'éducation, l'accès aux infrastructures de base, aux soins de santé et à la sécurité sont tous essentiels pour améliorer le bien-être.

53. **Amélioration de la qualité des données.** Il est très préoccupant de constater que ce sont les données nécessaires à l'évaluation d'une prospérité partagée qui manquent le plus dans les pays où les plus grandes améliorations doivent être apportées. Seul un pays africain sur quatre dispose de données permettant de suivre l'atteinte de l'objectif 10.1 sur la prospérité partagée. L'absence de données fiables est associée à la lenteur de la croissance de la consommation pour les couches les plus pauvres de la population, la situation pouvant même être pire que ce que l'on observe actuellement.

54. Tout en poursuivant les efforts en vue de renforcer la capacité des pays africains de recueillir davantage de données et d'en améliorer la qualité, il convient de diffuser les données actuelles par l'intermédiaire des services de données en libre accès afin qu'elles aient un impact immédiat sur l'économie.

55. Il faudrait veiller à ce que les pays recueillent et diffusent des données sur la migration régulière et le fassent en temps voulu. Les problèmes de pénurie des données et de leur qualité souvent médiocre doivent être traités en priorité par les pays africains pour suivre la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et évaluer leurs positions et politiques dans le contexte régional et mondial des migrations internationales pour le développement.

VI. Messages clefs

56. À mi-parcours de la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 et quatre ans après l'adoption du Programme 2030, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable et assurer le plein emploi et des possibilités de production, notamment pour les femmes et les jeunes, afin de réduire les inégalités.

57. Les messages clefs découlant de ce qui précède sont les suivants :

- L'Afrique a besoin d'une croissance économique forte et soutenue, mais le niveau et la qualité de celle-ci sont essentiels pour renforcer l'inclusion et améliorer de façon significative et rapide le niveau de vie des 40 % de la population les plus pauvres. Il faudra pour cela d'importants investissements dans l'éducation, l'apprentissage, la formation, les soins de santé, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection sociale pour améliorer les capacités humaines. Ces investissements revêtent un caractère particulièrement urgent dans le cas des jeunes et des femmes, dont beaucoup évoluent dans le secteur informel, où ils occupent des emplois peu qualifiés ;
- Une croissance qui néglige ou aggrave les inégalités entre les sexes ne saurait être inclusive ou durable. Ainsi, il faudrait prendre des mesures appropriées et des décisions plus énergiques tendant à prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et aux femmes, y compris celles qui concernent les jeunes filles et les jeunes femmes, dans les plans et budgets nationaux intégrés ainsi que dans la législation que les pays élaborent en vue de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
- La gouvernance des migrations devrait être considérée comme faisant partie intégrante de tous les efforts de développement en appliquant une approche pangouvernementale. La récente adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est une mesure importante de mobilisation du potentiel migratoire au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour réaliser ce potentiel, des mesures doivent être prises d'urgence pour mettre en œuvre et renforcer les arrangements pertinents à tous les niveaux en vue de la mise en œuvre du Pacte. Faciliter, au lieu de restreindre, la migration doit être une priorité, de même qu'élargir la possibilité pour les personnes de réaliser, par la mobilité, leurs aspirations et potentiel de développement humain. Effectivement mis en œuvre, les objectifs de développement durable peuvent aider à améliorer la gouvernance des migrations et la coopération aux niveaux local, national, régional et mondial. Les migrants internationaux ont le droit de retourner dans leurs pays de nationalité et ces derniers doivent veiller à ce que leurs ressortissants qui rentrent au pays soient bien accueillis ;
- Le rôle de la diaspora africaine dans le domaine de l'investissement, des compétences, de l'innovation, de la philanthropie et des transferts de fonds sociaux est une contribution majeure au développement de plusieurs pays africains. Les gouvernements et les institutions financières devraient réduire les coûts de transaction, améliorer la notification et le suivi des fonds reçus légalement et assouplir les contrôles des changes pour permettre aux travailleurs migrants d'ouvrir des comptes en devises étrangères ;

- Le suivi de la réalisation complète de l'objectif 10 en Afrique est limité par le problème de disponibilité des données. Des efforts particuliers doivent être faits pour renforcer l'établissement de rapports périodiques et de suivi des progrès concernant les indicateurs de la troisième catégorie pour étayer les politiques inclusives ;
- Une plus grande coordination est nécessaire entre les ministères et les organismes pour la mise en œuvre des indicateurs de l'objectif 10.

Annexe

Cibles de l'objectif de développement durable 10

1. D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national
 2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
 3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
 4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité
 5. Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
 6. Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
 7. Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées
- A. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- B. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements directs étrangers, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- C. D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent